

ARRETE n°2018-122

portant proclamation des résultats de l'élection à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC)

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et suivants ;
Vu les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en conseil d'administration du 10 novembre 2017, et notamment son article 21 ;
Vu le règlement intérieur de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) du 10 novembre 2017 ;
Vu l'arrêté n°2018-120 portant organisation de l'élection à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) ;
Vu la délibération du 7 septembre 2018 par laquelle le Conseil d'administration a élu Monsieur Dubois-Randé à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) ;*

Le Président de l'Université Paris-Est Créteil

Considérant les résultats suivants :

Nombre d'électeurs : 32
Nombre de votants : 32
Nombre d'enveloppes dans l'urne : 32
Nombre d'émargements : 32
Nombre de bulletins blancs, nuls, enveloppes vides : 2
Nombre de suffrages exprimés : 30

Les candidats ont reçu :

- 1) Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé : 20 voix
- 2) Monsieur Arnaud Thauvron : 10 voix

ARRETE

Article unique : Monsieur Dubois-Randé est élu à la majorité absolue des membres du Conseil d'administration, à la Présidence de l'Université Paris-Est Créteil.

Fait à Créteil, le 7 septembre 2018

Le Président

Jean-Luc Dubois-Randé

